



مكافحة الإرهاب

Bulletin mensuel publié par la CIMCT

Numéro 62 - Avril 2024

Une délégation russe à la CIMCT



Le secrétaire général de la Coalition Islamique Militaire pour Combattre le Terrorisme (CIMCT), le Major Général Pilote Mohammad Ibn Saïd Al-Moghidi, a reçu, le mardi 30 avril 2023, le vice-président du Centre national de contrôle de la défense nationale à la République fédérale de la Russie, le lieutenant-général Iskosov Oleg Ivanović et la délégation qui l'a accompagné.

Les deux parties se sont entretenues de nombreuses questions à intérêt commun, et ont abordé les perspectives de la coopération bilatérale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. (Suite p. 8)

Une délégation de l'EASF visite la CIMCT



Le secrétaire général de la Coalition Islamique Militaire pour Combattre le Terrorisme (CIMCT), le Major Général Pilote Mohammad Ibn Saïd Al-Moghidi, a reçu, le mardi 23 avril 2024, une délégation du secrétariat de la Force en Attente d'Afrique de l'Est (EASF), sous la conduite de son Directeur, le Brigadier Paul Kahuria Njema.

Les entretiens des deux côtés ont porté sur les activités respectivement de la CIMCT et de l'EASF, et ont discuté des moyens de coopération conjointe tous azimuts, afin de promouvoir le système du travail et de servir les intérêts, aspirés par les États membres de la Coalition. (Suite p. 9)

La Guinée dépêche ses délégués auprès de la CIMCT



La Coalition Islamique Militaire pour Combattre le Terrorisme (CIMCT) a accueilli, le jeudi 18 avril 2024, le représentant de la République de Guinée, le capitaine de vaisseau Omar Boukoum.

Le secrétaire général de la CIMCT, le Major Général Pilote Mohammad Ibn Saïd Al-Moghidi, a souhaité la bienvenue au délégué guinéen, et lui a souhaité tout le succès dans l'accomplissement de ses missions.

Il est à noter que la République de Guinée est un État membre de la CIMCT, et qu'il s'agit de sa première représentation auprès de la Coalition.

L'arrivée du capitaine Boukoum porte à 34 le nombre des États qui ont envoyé des délégués auprès de la Coalition.



LA CIMCT CÉLÈBRE L'AÏD AL-FITR

La Coalition Islamique Militaire pour Combattre le Terrorisme (CIMCT) a organisé, le lundi 16 avril 2024, une festivité à l'occasion de l'Aïd al-Fitr (fête de la rupture du jeûne obligatoire), à laquelle ont participé les représentants des États membres et le personnel de la CIMCT.

Au cours de cette célébration, le secrétaire général de la Coalition, le Major Général Pilote Mohammad Ibn Saïd Al-Moghidi, a donné un discours, au début duquel il a loué Allâh, Exalté soit-Il, pour le bienfait du jeûne, et pour Sa grâce dans l'achèvement du mois béni de Ramadan. À cette occasion, il a félicité le serviteur des deux Mosquées sacrées, le roi Salmân Ibn 'Abdel-'Azîz Âl-Saoud, qu'Allâh le protège. Il a également félicité le prince héritier et Premier ministre, le Prince Mohammad Ibn Salmân Ibn 'Abdel-'Azîz, et le ministre de la Défense et PDG du Conseil des ministres de la Défense auprès de la CIMCT, son Altesse royale le Prince Khâlid Ibn Salmân Ibn 'Abdel-'Azîz, ainsi que tous les membres du Conseil prestigieux. Il n'a pas manqué de féliciter les dirigeants et les peuples des États membres de la Coalition, implorant Allâh de les combler tous de la sécurité, de la prospérité et de la stabilité. Il a aussi félicité les représentants des États membres et le personnel de la Coalition à l'occasion de l'Aïd al-Fitr.

Il a souligné l'importance de mettre en œuvre les directives

des dirigeants des États membres, qui exigent l'éradication du terrorisme et de ses catalyseurs.

Il a remercié les délégués des États membres et le personnel de la Coalition, et a rappelé la mission et la vision de cette instance qui, a-t-il espéré, doit conduire et influencer les efforts mondiaux déployés pour répandre la stabilité et la tranquillité parmi les peuples, puisqu'elle constitue le modèle le plus réussi de tous ces efforts. Il s'est applaudi des efforts précédents, de l'abnégation et de la loyauté dans l'action et la responsabilité assumée.

Au terme de son discours, il a incité l'assistance à réaliser davantage de succès, à l'aide des actions distinguées et constructives, des initiatives de qualité et des programmes renouvelés qui s'adaptent à l'avenir proche avec des idées modernes et avancées. Cela vise, a-t-il poursuivi, à combattre contre le terrorisme avec un esprit d'équipe, et conformément à l'environnement technique avancé de la CIMCT, en espérant que ses résultats répondent aux aspirations de nos dirigeants, communautés et peuples alliés, sur la base de la stratégie de la Coalition, qui est devenue une base de travail et un point de départ pour le développement des initiatives, des programmes et des mécanismes de mise en œuvre, en fonction des variables de l'environnement stratégique international du terrorisme.







Par la chercheuse : Dr. Nuwayr al-Qahtâni
Administration des Recherches et des Études

Les médias visuels exercent une influence axiale sur le processus de l'acquisition, par le public, des connaissances et des informations, ainsi que sur la formation des tendances et des inclinations. En dépit des avantages de cette influence, elle a de grands désavantages, surtout lorsque le contenu que regardent les spectateurs est saturé de violence et de terrorisme.

Cela nous amène à tenir compte du rôle des œuvres dramatiques dans la transmission des scènes qui confirment le racisme sectaire ou ethnique ou qui justifient les actes de violence. À travers les films et les feuilletons, les metteurs en scène, les écrivains et les acteurs peuvent présenter une image influente aux téléspectateurs sur diverses questions, y compris la violence.

Les œuvres dramatiques saturées de violence peuvent-elles constituer un nouveau catalyseur du terrorisme ?

Pour répondre à cette question, il faut examiner le contenu des œuvres dramatiques diffusées par certaines chaînes, tout en prenant en compte l'influence que ce contenu exerce sur les téléspectateurs et sur leurs attitudes et comportements, et le consensus des spécialistes des sciences de la communication et des intéressés aux affaires du terrorisme sur l'existence d'un rapport de corrélation entre les médias et le terrorisme. Pour eux, ce rapport ressemble de nos jours à un partenariat entre deux institutions, dont l'une façonne l'événement, et l'autre procède à sa commercialisation. Autrement dit, le terrorisme crée l'événement, et les œuvres dramatiques font sa propagande, bien qu'elles ne visent en principe pas à soutenir ni à faire la propagande du terrorisme. Les travailleurs dans le domaine dramatique tiennent seulement à présenter tout ce qui est nouveau, à obtenir le succès et la renommée, et à stimuler les émotions dramatiques chez le public. Autant de points clés pour ceux qui travaillent dans le domaine des œuvres télévisées, mais voilà qu'ils tombent dans le tabou à leur insu.

Quelles que soient les intentions, les études et les articles qui

stigmatisent le terrorisme ont tous pour objet de fournir une orientation intellectuelle saine, et de mettre en œuvre tous les procédés susceptibles d'éradiquer le terrorisme. Le danger des œuvres dramatiques saturées de violence réside dans le fait que le téléspectateur peut imiter les films et les feuilletons qu'il regarde sur l'écran ; un phénomène que la psychologie pédagogique appelle l'acquisition d'un comportement et d'une conduite par le biais d'un idéal, que le destinataire admire et emboîte le pas.

C'est bien ce qui s'est passé avec l'un des spectateurs après avoir regardé le film « Joker » qui met en scène un personnage complexe. Un jeune homme nippon, portant le déguisement du Joker, a attaqué au couteau des passagers à bord d'un train, à l'occasion de la célébration de l'Halloween, et a fait 17 victimes. Il a agi comme s'il imitait une scène du film « Joker », lorsque le protagoniste tue trois jeunes hommes dans un wagon du train de New York, après une vague de rire hystérique. Pendant les enquêtes, le prévenu n'a pas nié son admiration à l'égard de la personnalité du Joker, et s'est dit désireux de tuer le plus grand nombre de gens.

D'après la chaîne al-Arabiya News, les criminologues ont affirmé que « le crime était un acte qui existe depuis la création de l'humanité, et que ses procédés se développaient avec le temps. Cependant, il ne faut pas omettre le rôle des œuvres dramatiques dans la création d'une scène communautaire, qui est dépourvue des principes et des moralités, qui ne rectifie pas ce que le temps a altéré, ou qui fait du voleur un héros, et de l'assassin un malade ou un psychopathe ».

Dans son 5681^{ème} édition, issue le samedi 4 mai 2024, le quotidien Al-Bilad a publié dans un article qu'en 2004, Michael Hernandez, qui était un adolescent de 14 ans, avait poignardé à mort son collègue à l'école préparatoire. Hernandez a avoué qu'il imitait alors l'assassin du film américain « American Psycho », qu'il partageait les sentiments et sympathisait avec les assassins des films de crime et d'horreur, et qu'il voulait agir exactement comme eux dans sa vie pour devenir un tueur en série. Selon le même article, le film



intitulé « Natural Born Killers » (Tueurs nés) a inspiré une série de crimes, qui n'étaient pas individuels, affirmant que ces crimes correspondaient à des carnages de plusieurs personnes aux États-Unis. Par exemple, deux élèves, Eric Harris et Dylan Klebold, ont commis une fusillade, faisant la mort de 12 élèves et d'un enseignant, et blessant 21 autres, avant qu'ils ne se suicident. Le style de leur attaque armée et de la boucherie collective qu'ils ont commise a calqué celui du film. Le Royaume Uni a rigoureusement censuré le film, après le massacre du lycée de Dunblane, survenu le 13 mars 1996 en Écosse, au cours duquel Thomas Hamilton a tué 16 élèves et enseignants et a blessé 15 autres avant de se suicider. Idem pour la fameuse série de films d'horreur sanglants « Saw », qui raconte l'histoire de deux personnes, Adam et Lawrence, qui se réveillent enchaînés à une cassette, ordonnant à chacun d'eux de tuer l'autre pour sauver sa propre vie. En relation avec ce film, une mère américaine a dénoncé son fils de 14 ans et son ami de 15 ans, lorsqu'elle les a entendus planifier l'enlèvement et la torture de plusieurs personnes dans le même style du film.

■ Pourquoi le spectateur est-il influencé par les œuvres dramatiques?

1. Le choix d'un acteur, admiré par le public, pour jouer le rôle principal. Par conséquent, il devient difficile au spectateur de séparer entre ses sentiments envers cet acteur et ceux qu'il éprouve envers ses comportements violents ou terroristes, commis dans le film contre des innocents pour les épouvanter.
2. La glorification du personnage que joue cet acteur, en lui attribuant un rang social distingué et en le revêtant d'héroïsme.
3. La stimulation de l'admiration du spectateur. En dépit des comportements violents du protagoniste, la lumière est parfois projetée sur ses attitudes nobles, ce qui rend le spectateur perplexe et incapable de séparer entre la réalité et la fiction, ou entre le bien et le mal.
4. Le rôle des réseaux sociaux qui font la propagande de ces

personnages, par des clips ou des affiches qui montrent leur héroïsme, leur force, leur noblesse ou leur fidélité, ce qui infiltre chez les jeunes générations une idée positive de ces personnages.

5. De plus, les faibles connaissances des jeunes générations, qui puissent l'information des réseaux sociaux et des œuvres dramatiques, jouent également un grand rôle.

6. L'altération des scènes dramatiques, de sorte à revêtir ces personnages violents d'un aspect héroïque ou d'une suprématie qui les rend à l'abri des pénalités ou des comptes rendus, et à montrer qu'ils triomphent en dépit de cela.

Somme toute, les œuvres dramatiques qui ont une tendance violente jouent un rôle primordial dans l'enracinement de la criminalité, même si elles ne le font pas exprès. Par ailleurs, les méthodes variées, employées par les organisations terroristes pour communiquer leurs messages trompeurs par le biais des réseaux sociaux les médias sociaux ont joué le rôle majeur dans l'émergence de ce qu'on appelle « les loups solitaires » ou « les cellules dormantes ».

Par conséquent, il devient impératif d'exercer un contrôle sur le contenu publié et le contenu qui sera diffusé par tous les médias, imprimés soient-ils ou audiovisuels. Ce même contrôle doit également être exercé sur le cinéma et sur les réseaux sociaux, où les rôles sont distribués. Ainsi, toutes les parties concernées doivent-elles assumer leurs rôles pour contrer ces messages dramatiques violents, qui n'ont apporté aux sociétés en général que des adolescents qui jouent les rôles des protagonistes des œuvres dramatiques violentes, et que de la violence, du terrorisme et du crime répandus partout. De là, il est nécessaire d'activer les chartes médiatiques qui incitent à la vertu, qui font valoir les principes ultimes, et qui ancrent les idéaux dans les sociétés, quels que soient leur genre, leurs appartenances et leur mode de pensée.



Efforts du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur face au terrorisme

Comme le terrorisme constitue un grand danger qui menace tous les États du globe, sans exception, les gouvernements et les organisations ont été obligés de prendre les différentes mesures, susceptibles de juguler ce phénomène. C'est bien dans ce contexte que s'inscrit le rôle saillant que joue le Conseil des ministres arabes de l'Intérieur dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Dans le cadre des efforts, consentis par le Conseil en question pour cerner et éradiquer ce phénomène, il a franchi plusieurs étapes, qui varient entre la tenue des conférences et des réunions, et l'élaboration d'accords, de stratégies, de législations et de conventions, qu'il a diffusés aux États membres pour en profiter. Il a également préparé les lois d'orientation et les bases de données relatives au terrorisme, a organisé les opérations de la recherche et de la poursuite des terroristes pour les traduire en justice, a entrepris la sensibilisation relative aux risques du terrorisme, et a veillé à consolider la coopération avec les organisations et les services arabes et internationaux concernés à la lutte contre le terrorisme.

Voici les principaux efforts du Conseil dans les divers domaines :

■ Les conférences et réunions :

Une Conférence annuelle du secrétariat général du Conseil, qui réunit les responsables chargés de combattre le terrorisme dans les États arabes, est régulièrement tenue depuis 1998. En fait, ces réunions constituent une occasion propice pour échanger les expériences entre les responsables arabes dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, pour discuter les différents développements de ce phénomène, et pour proposer des solutions adéquates.

Les accords, stratégies et plans intérimaires :

Le Conseil est parvenu, dans ce sphère, à réaliser une série d'achèvements, dont les suivants :

1. Le code de conduite des États membres du Conseil des ministres arabes de l'intérieur pour la lutte contre le terrorisme:

En 1996, le Conseil a entériné ce code, en vertu duquel les États membres se sont engagés à s'abstenir d'organiser, d'initier ou de participer de quelque manière que ce soit à l'organisation d'actes terroristes. Ils se sont également engagés à empêcher toute tentative visant à faire de leur territoire le théâtre de la planification ou de l'exécution de tels actes. Ils se sont enfin engagés à mettre les éléments terroristes aux aguets, et à les empêcher de s'infiltrer à travers leurs frontières ou de s'établir sur leur territoire. En vertu du même code, les États membres sont interdits d'accueillir, d'héberger ou d'assurer l'entraînement, l'armement ou le financement aux éléments du terrorisme et du sabotage.

2. La stratégie arabe pour la lutte contre le terrorisme et ses plans intérimaires :

Cette stratégie, qui a été adoptée par le Conseil en 1997, a compris

un ensemble de prémisses, de composantes et de finalités, qui visent à coordonner les efforts de lutte contre le terrorisme dans les États arabes, et à renforcer la coopération avec la communauté internationale dans ce domaine. Le Bureau de la police criminelle arabe, issu du Secrétariat général du Conseil, suit la mise en œuvre de cette stratégie par les États arabes, et prépare un rapport annuel à ce sujet, qui est ensuite remis au Conseil lors de sa session ordinaire.

3. La Convention arabe de lutte contre le terrorisme :

Cette Convention, qui incarne la volonté des États arabes à affermir leur coopération face au terrorisme, a été signée en avril 1998 au Caire, lors d'une réunion conjointe entre les deux Conseils des ministres arabes de l'Intérieur et de la Justice. Les deux Conseils en question ont chargé un Comité ministériel commun, sous la conduite de son Altesse royale, le Prince Nayef Ibn 'Abdel-'Aziz, qu'Allah lui fasse miséricorde, ancien président honoraire du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, d'envisager les procédures et les modèles exécutifs de la Convention. Le Comité a approuvé ces procédures et modèles lors d'une réunion tenue à Tunis, le 3 mai 2000, et a chargé le Bureau arabe de la police criminelle de suivre l'application de la Convention par les États arabes, et de préparer un rapport annuel à cet égard, remis ensuite aux deux Conseils lors de leurs sessions ordinaires respectives. Le Bureau a été également chargé d'assurer le suivi des procédures et des modèles exécutifs avec les États membres et de les évaluer cinq ans après leur entrée en vigueur au début de 2001.

4. La Convention arabe pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme :

Cette Convention a été élaborée par un comité conjoint, composé

des experts dans les deux Conseils des ministres arabes de l'Intérieur et de la Justice. Elle a été signée au cours de la réunion conjointe des deux Conseils, tenue au Caire, le 21 décembre 2010.

5. La stratégie arabe pour la sécurité intellectuelle :

Le Conseil des ministres arabes de l'Intérieur a ratifié cette stratégie au cours de sa 30ème session, tenue à Riyad le 13 mars 2013. Cette stratégie vise à atteindre plusieurs objectifs, qui consistent, entre autres, à renforcer la culture de la sécurité intellectuelle chez les membres de la communauté arabe.

6. La Stratégie arabe pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme :

Cette stratégie, qui a été adoptée par le Conseil des ministres arabes de l'Intérieur au cours de sa 31ème session, tenue à Marrakech le 12 mars 2014, orbite autour de plusieurs objectifs, dont notamment la lutte contre le crime du blanchiment d'argent, la prévention de l'utilisation des fonds blanchis, le renforcement du rôle des deux secteurs sécuritaires et bancaires arabes, et la complémentarité de leurs rôles dans le sens du maintien de la sécurité de l'économie arabe d'une part, et de la réalisation de la sécurité et de la stabilité des peuples arabes d'une autre part.

7. La Stratégie arabe pour la lutte contre le déploiement illégal des armes dans la région arabe :

Cette stratégie a été adoptée par le Conseil des ministres arabes de l'Intérieur au cours de sa 33ème session, tenue à Tunis, le 2 mars 2016. Ses objectifs se concentrent sur la prévention et la lutte contre les opérations du trafic des armes dans leur ensemble à travers les frontières nationales, ainsi que sur la sécurisation des terminaux (terrestres, aériens et maritimes), sur le renforcement des capacités des États membres à contrer les effets de la propagation illégale des armes, et sur la recherche des mécanismes appropriés à cet effet. Cette stratégie tient également à sensibiliser le citoyen arabe sur les conséquences dangereuses du phénomène de la détention et de la circulation illégales des armes et ses retombées pour la sécurité de la société, tout en le motivant à soutenir les politiques gouvernementales conçues pour faire face à ce phénomène.

Compilation des législations et des conventions conclues dans le domaine de la lutte antiterroriste :

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses plans stratégiques intérimaires arabes, élaborés pour combattre le terrorisme, le secrétariat général a procédé comme suit :

- Il a compilé les législations antiterroristes en vigueur dans les États membres et les a diffusées aux ministères de l'Intérieur dans les États arabes, pour en tirer profit.
- Il a compilé les accords bilatéraux et multilatéraux, signés dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et les a diffusés à tous les États membres.

Les lois d'orientation :

Étant donné que le Conseil veille à assurer des cadres juridiques d'orientation, susceptibles d'aider les États arabes à promulguer ou à amender les législations, relatives à la lutte contre le terrorisme, il a approuvé deux modèles de lois en 2002, qui ont été distribués aux États membres pour en profiter. Il s'agit de :

- Le modèle de loi sur la lutte antiterroriste.
- Le modèle de loi arabe sur les armes, les munitions, les explosifs et les marchandises dangereuses.

Les plans d'orientation :

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans stratégiques intérimaires arabes face au terrorisme, le secrétariat général a élaboré une série des modèles de plan, ayant pour objet de combattre les différents aspects de ce phénomène. Parmi les modèles qui ont été distribués aux États membres pour en profiter, figurent les suivants :

- Deux modèles de plan face aux actes terroristes, dont l'un s'est focalisé sur les côtés juridiques, alors que l'autre a regardé les

côtés pratiques du terrain.

- Un modèle de plan relatif au détournement d'avion et à la libération des otages.
- Un modèle de plan qui concerne le ravage des bandes des crimes organisés.
- Un modèle de plan pour faire face aux actes terroristes, commis dans les moyens de transport.
- Un modèle de plan pour protéger les installations publiques contre les actes de vandalisme.
- Un plan arabe de sécurité pour contrer les actes terroristes, commis à bord des navires et des vaisseaux.
- Un modèle de plan qui consolide le rôle des renseignements dans le dépistage des plans terroristes.

Les procédures de la poursuite des terroristes :

Le Département des poursuites et des données criminelles auprès du secrétariat général entreprend des mesures dans le domaine de la poursuite des terroristes, qui consistent à ce qui suit :

- Activer la coopération entre les pays arabes dans le domaine des procédures de recherche et d'enquête et de l'arrestation des fugitives parmi les auteurs des crimes terroristes.
- Effectuer une coordination entre les États arabes dans le domaine de l'échange d'informations, relatives aux procès de terrorisme.
- Recevoir et diffuser les demandes de recherche et de l'arrêt des recherches des fugitives, accusées ou condamnées pour des crimes de terrorisme.
- Réviser périodiquement la liste noire des organisateurs, auteurs et des bailleurs de fonds des actes terroristes et la diffuser aux États membres.
- Alimenter la base de données du secrétariat général en informations sur les combattants terroristes, et mettre ces informations à la disposition des États membres pour en profiter dans leur coopération avec les autres États arabes face à ce phénomène.

La sensibilisation médiatique sur les dangers du terrorisme :

Le Conseil des ministres arabes de l'Intérieur attache une grande importance de l'influence des médias dans la sensibilisation antiterrorisme, en raison du rôle majeure que joue la sensibilisation médiatique face à ce phénomène dangereux. Par conséquent, le Conseil des ministres arabes de l'Intérieur a adopté un nombre de mesures, dont les suivantes :

- L'élaboration des plans de sensibilisation.
- La production de films de sensibilisation.
- La publication de communiqués de presse.
- La coopération avec les instances arabes et internationales :

Le Conseil des ministres arabes de l'Intérieur a toujours été soucieux de coopérer avec les instances arabes et internationales, concernés par la lutte contre le terrorisme. À l'échelle arabe, des relations étroites lient le Conseil aux autres conseils ministériels arabes spécialisés et aux organisations attachées au secrétariat général de la Ligue des États arabes (LEA).

En outre, le secrétariat général participe aux réunions du groupe des experts arabes sur la lutte contre le terrorisme et du groupe des experts permanent sur le suivi du rôle des médias arabes dans la lutte contre le terrorisme.

À l'échelle internationale, le secrétariat général a conclu un mémorandum d'entente avec l'Organisation internationale de la police criminelle (Interpol) qui définit les aspects de la coopération sur les questions pénales, dont le terrorisme. Aussi, il existe une coopération constructive avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime et l'Équipe spéciale de mise en œuvre de la lutte contre le terrorisme.

Article tiré du site web du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur :

Efforts et achèvements / Lutte contre le terrorisme (aim-council.org)

Une délégation russe à la CIMCT



Le secrétaire général de la Coalition Islamique Militaire pour Combattre le Terrorisme (CIMCT), le Major Général Pilote Mohammad Ibn Saïd Al-Moghidi, a reçu, le mardi 30 avril 2023, le vice-président du Centre national de contrôle de la défense nationale à la République fédérale de la Russie, le lieutenant-général Iskosov Oleg Ivanovič et la délégation qui l'a accompagné.

Les deux parties se sont entretenues de nombre de questions à intérêt commun, et ont abordé les perspectives de la coopération bilatérale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Au cours de cette visite, entreprise dans le cadre de la consolidation de la coopération et de la coordination internationales dans le domaine de la lutte antiterroriste, la délégation russe a été brièvement initiée à la mission de la Coalition et aux quatre domaines de ses activités, à savoir les domaines intellectuel, médiatique, militaire et du financement du terrorisme. Ensuite, elle a fait une tournée dans le siège de la Coalition et a appris les derniers développements relatifs à la lutte antiterroriste.

Le SG de la Coalition a indiqué que par la fondation de cette Coalition, la direction du Royaume de l'Arabie saoudite, pays du siège, cherchait à adresser un message au monde, qui consiste à rejeter la violence et l'extrémisme, et à souligner l'importance de conjuguer les efforts de tous les États et organisation, en vue de vaincre le terrorisme. Par conséquent, a-t-il poursuivi, une action intégrée et participative, dans le sens de l'éradication de ce fléau, qui a épuisé beaucoup de peuples autour du monde. Il a affirmé que le terrorisme ne tenait compte ni d'une religion, ni d'une couleur, ni d'une race particulières, ni des lignes géographiques.

Au terme de la visite, le responsable russe a valorisé les efforts, déployés par la Coalition, et a loué son rôle efficace dans le maintien de la stabilité aussi bien régionale qu'internationale. Il a révélé la consolidation de la coopération bilatérale entre la Russie et la CIMCT dans le domaine de la lutte antiterroriste, et a mis l'accent sur l'importance de renforcer la coopération bilatérale entre la Russie et la Coalition sur cet échelon.



Une délégation de l'EASF visite la CIMCT



Le secrétaire général de la Coalition Islamique Militaire pour Combattre le Terrorisme (CIMCT), le Major Général Pilote Mohammad Ibn Saïd Al-Moghidi, a reçu, le mardi 23 avril 2024, une délégation du secrétariat de la Force en Attente d'Afrique de l'Est (EASF), sous la conduite de son Directeur, le Brigadier Paul Kahuria Njema.

Les entretiens des deux côtés ont porté sur les activités respectivement de la CIMCT et de l'EASF, et ont discuté des moyens de coopération conjointe tous azimuts, afin de promouvoir le système du travail et de servir les intérêts, aspirés par les États membres de la Coalition.

La délégation a fait une tournée dans le siège de la CIMCT, et a consulté les publications et les recherches de la Coalition qui concernent la lutte contre les quatre domaines du terrorisme, intellectuel, médiatique, militaire et du financement. La délégation a pris connaissance des opérations de détection et de suivi, effectuées par la Coalition, ainsi que des rapports et des recensements élaborés à cet effet.

Le SG de la CIMCT a affirmé la grande importance de cette visite, qui s'inscrit dans le cadre de la coopération constante et conjointe entre les organisations et les instances concernées à la lutte antiterroriste, et qui ouvre de plus larges horizons à la solidarité et au partenariat dans tous les aspects de la lutte contre le terrorisme. Il a mis l'accent sur le rôle crucial que joue l'EASF dans le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région de l'Afrique de l'Est, et dans le soutien des efforts régionaux et continentaux, consentis pour optimiser les compétences militaires et la coopération entre

les États de cette région, y compris la médiation pour régler les crises et les conflits, les opérations humanitaires et l'assistance militaire assurée aux États membres dans les cas d'urgence.

Pour sa part, M. Njema s'est exprimé satisfait des œuvres et des accomplissements de la Coalition dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, soulignant l'importance de la fondation de cette instance pour servir les États membres aussi bien sur le plan civil que sur le plan militaire. Il a souligné la grande convergence et la coopération entre les deux parties – la CIMCT et l'EASF – au service des intérêts des États concernés, pour mettre fin au fléau du terrorisme qui a consumé de nombreux peuples dans le monde.

Cette visite confirme la valeur stratégique de cette visite et renforce les liens de coopération entre les organismes chargés de la lutte contre le terrorisme. Elle contribue à développer les efforts conjoints pour faire face au terrorisme et vaincre l'extrémisme.

Le SG de la CIMCT a valorisé le rôle efficace, que joue la Force en Attente de l'Afrique de l'Est pour maintenir la stabilité et la paix dans la région, puisqu'elle constitue un pilier essentiel des efforts régionaux et continentaux, visant à améliorer les capacités militaires et à renforcer la coopération entre les États de l'Afrique de l'Est, notamment en ce qui concerne la réponse aux crises, les opérations humanitaires, les orientations futures et les ambitions communes.

Il est à noter que cette visite concrétise l'engagement de la CIMCT et de l'EASF à poursuivre l'action continue et conjointe pour combattre le terrorisme et à garantir la sécurité et la stabilité de la région et du monde entier, et confirme la coopération et la solidarité internationale face aux défis sécuritaires contemporains.

64^{ème} anniversaire de l'Indépendance de la République togolaise



Le représentant de la République togolaise auprès de la Coalition Islamique Militaire pour Combattre le Terrorisme (CIMCT), le lieutenant-colonel Aboubacar Salifou, a organisé, le dimanche 28 avril 2024, une cérémonie pour célébrer le 64^{ème} anniversaire de l'Indépendance de son pays.

Ont été présents à la cérémonie le secrétaire général de la CIMCT, le Major Général Pilote Mohammad Ibn Saïd Al-Moghidi, ainsi que les délégués des États membres de la Coalition.

Le délégué togolais a prononcé une allocution à cette occasion, au début de laquelle il a rendu hommage au Général Al-Moghidi et au Royaume de l'Arabie saoudite, qui ont permis aux représentants des États membres de la CIMCT de célébrer leurs fêtes nationales. Il s'est félicité des efforts consentis par le serviteur des deux Mosquées sacrées, le roi Salmân Ibn 'Abdel-'Azîz Âl-Saoud, et par son prince héritier et premier ministre, son Altesse royale le Prince Mohammad Ibn Salmân Ibn 'Abdel-'Azîz Âl-Saoud, ainsi que par le ministre saoudien de la Défense et président du Conseil des ministres de la Défense des États membres de la Coalition, son Altesse royale le Prince Khâled Ibn Salmân Ibn 'Abdel-'Azîz Âl-Saoud. Il a loué leur vision pleine d'humanité et de sagesse, qui a été à l'origine de la fondation de la Coalition Islamique Militaire pour Combattre le Terrorisme ; laquelle tient à maintenir un climat de paix et de stabilité dans le monde et à sauvegarder la véritable image de l'Islam. La preuve en est, a-t-il dit, la tenue à Riyad, le 3 février 2024, de la 2^{ème} réunion des ministres des États membres, au cours de laquelle des initiatives en faveur des États membres ont été proposées pour combattre ce fléau.

Il a raconté que le Togoland, qui était une colonie allemande, était resté sous le protectorat allemand de 1884 à 1916, après la signature du Traité ad hoc entre le représentant de l'Allemagne, Gustav Nachtigal, et le roi Mlapa III de Togoville, le 5 juillet 1884.

Et de poursuivre qu'après la défaite de l'Allemagne dans la 1^{ère} Guerre mondiale par les Alliés français et britannique, affluant de Dahomey, le Bénin actuel, et de la Côte d'Or, l'actuel Ghana, le Togoland a été divisé en deux parties, dont l'une, le Togo actuel, étendue sur une superficie de 56600 km², a été placée sous le mandat de la Société des Nations (SDN), avant de passer à la France. L'autre partie, avec une superficie de 33800 km², a été placé sous le mandat de la Grande Bretagne et rattaché à la

colonie britannique, qui est l'actuel Ghana.

Il a repris que le Togo était resté occupé jusqu'au 27 avril 1960, le jour où les Togolais avaient arraché leur liberté des mains des Français, et où le Togo avait eu un siège au sein des Nations Unies.

À la suite d'élections, surveillées par l'ONU, le peuple a choisi Sylvanus Olympio pour devenir le premier président du Togo indépendant, et a levé le drapeau togolais aux quatre coins des territoires nationaux, a indiqué M. Salifou, soulignant que le devise du Togo est « Travail, liberté, patrie ». Il a ajouté que le Togo est un pays laïc, habité par environ 8 millions de personnes, et que son président actuel est Faure Essozimna Gnassingbé.

M. Salifou a affirmé que le Togo demeurerait fidèle à sa vocation et à son engagement pour établir la paix, ajoutant que le pays est comparé à « la Suisse de l'Afrique », compte tenu de sa beauté, de sa couverture végétale et de la fertilité de ses terrains, sans omettre la nature pacifique de ses habitants et du climat de paix et de solidarité qui y règne. « La preuve en est, a-t-il fait remarquer, l'existence des représentants togolais auprès de la Coalition Islamique Militaire pour Combattre le Terrorisme (CIMCT), afin de contribuer humblement à la guerre contre le terrorisme, puisque le Togo n'hésite pas à déployer ses soldats là où la paix est menacée ».

Il a martelé que le Togo envoyait ses unités militaires pour faire part des missions de maintien de paix dans les pays éprouvés par les conflits intérieurs et les agressions extérieures, révélant que le Nord du Togo souffre, depuis le 11 septembre 2018, de menaces terroristes, d'où la création de la Force opérationnelle Kondjoaré.

Et de conclure : « En dépit des efforts déployés par le gouvernement pour fournir les équipements militaires de pointe aux forces de la défense et de l'ordre, afin de leur permettre d'affronter cette menace, le deuil perdure à la suite de la mort des civils et des militaires, tués jour après jour lors des opérations de meurtres et d'assassinats collectifs ».

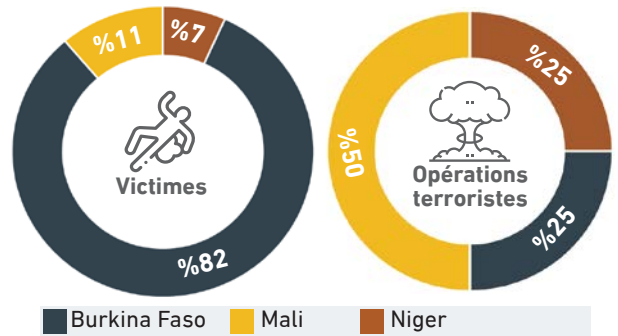
Au terme de la cérémonie, le secrétaire général de la CIMCT et toute l'assistance ont présenté leurs meilleurs vœux aux délégués du Togo, leur souhaitant le progrès et l'épanouissement durables.

Le terrorisme dans les États du G5 au cours du mois d'avril 2024



Au cours du mois d'avril, le nombre des attaques terroristes dans les cinq États du Sahel est resté le même par rapport au mois de mars 2024. Quatre attaques ont été commises au Mali, au Burkina Faso et au Niger. En revanche, le nombre des victimes en morts et en blessés a augmenté de 51% par rapport au mois précédent.

Pays	Opérations terroristes		Victimes (morts et blessés)	
	Mars 2024	Avril 2024	Mars 2024	Avril 2024
Burkina Faso	1	= 1	27	↑ 73
Mali	1	↑ 2	2	↑ 10
Niger	1	= 1	23	↓ 6
Tchad	1	↓ 0	7	↓ 0
Mauritania	0	= 0	0	= 0
Total	4	= 4	59	↑ 89



Secteurs ciblés par les opérations terroristes

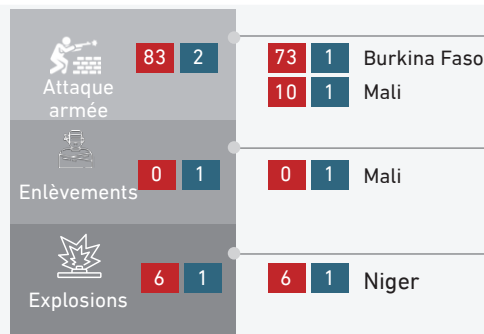
Pays	Secteur militaire		Civils	
	Nbre de victimes	Nbre d'opérations	Nbre de victimes	Nbre d'opérations
Burkina Faso	73	1	0	0
Mali	10	1	0	1
Niger	6	1	0	0
Tchad	0	0	0	0

■ Nbre de victimes ■ Nbre d'opérations

Les opérations terroristes et les victimes selon les auteurs



Impact des opérations terroristes selon le mode opératoire



Les développements politiques et sécuritaires majeurs :

- **Le Burkina Faso :** Le ministère des Affaires étrangères aux Burkina Faso a demandé de trois diplomates français, dont deux conseillers politiques à l'ambassade de la France à Ouagadougou, de quitter le pays, après les avoir déclarés « persona non grata », en raison de ce qu'il a qualifié d'activités subversives.

- **Le Mali :** Des sources au Mali ont révélé que « des terroristes » détenaient fort probablement plus de 110 civils au centre de ce pays sahélien, qui souffre d'une grave crise sécuritaire.

- **Le Niger :** Les médias officiels au Niger ont annoncé que des formateurs militaires étaient arrivés au pays, provenant de la Russie, à bord d'un avion chargé d'équipements militaires. Les médias nigériens ont fait référence à un accord entre le Conseil militaire et le président russe pour renforcer la coopération bilatérale.

- **Le Tchad :** Le département de la Défense des États-Unis a annoncé que son pays devrait retirer provisoirement ses forces du Tchad, quelques jours après avoir accepté de retirer ses forces du Niger voisin.

- **La Mauritanie :** Le Ministère mauritanien des Affaires étrangères a convoqué l'ambassadeur du Mali, pour l'informer de ses protestations contre les exactions « répétées », auxquelles les Mauritaniens sont sujets sur les territoires maliens. Dans son communiqué, le Ministère a indiqué : « Cette situation aucunement acceptable se poursuit malgré les mise en garde que notre pays ne cesse de faire à chaque fois que surviennent pareils incidents, partant du principe de la nécessité de préserver les relations de bon voisinage et de coopération entre les deux peuples Mauritanien et Malien et les intérêts communs entre les deux pays ».

Indices et développements du terrorisme en 2024

Dans un article, publié en avril 2024 par le Centre national des Études sur le Moyen-Orient, la lumière a été jetée sur les activités des groupes terroristes dans la région du Moyen-Orient et dans son périmètre régional au cours de l'an 2023. L'article a déduit les conclusions suivantes :

- Le volume des opérations terroristes dans la région de la Corne africaine et du centre de l'Afrique a témoigné d'une fluctuation (des hauts et des bas). Le mouvement somalien des Shebabs a continué à adopter des procédés variés dans l'exécution de leurs opérations terroristes, pour s'adapter aux campagnes sécuritaires élargies menées contre les bastions du mouvement en Somalie, alors que les branches affiliées au groupe Daech continuent à réorganiser leurs rangs dans la région, tout en revendiquant des opérations surprises et restreintes dans certaines zones.

- Les opérations terroristes en Afrique de l'Ouest ont témoigné d'une escalade, suivie de mutations politiques et sécuritaires dans cette même région, qui est devenue un foyer des conflits armés. En fait, l'Afrique de l'Ouest devrait fort probablement devenir le principal foyer de conflit dans la période à venir, surtout après la réduction du volume des opérations terroristes en Afghanistan, qui était l'épicentre des opérations armées pendant de nombreuses années successives.

Trajectoires potentielles en 2024 :

Le risque de terrorisme en 2024 s'accroît de plus en plus, de pair avec l'exacerbation des conflits armés ouverts (les guerres civiles dans de nombreuses régions, l'escalade israélienne

à Gaza, les conflits internationaux). Par conséquent, il est devenu fort probable que des troubles politiques, issus de la détérioration des conditions socio-économiques à l'effet des conflits, des litiges et des sinistres surviennent. De plus, le risque du développement des conflits locaux vers une échelle régionale s'accroît, en raison de la divergence entre les intérêts des différents États et communautés. Dans ce cadre, les trajectoires relatives aux activités terroristes en 2024 sont prévues comme suit :

- Il est probable que certains groupes terroristes violents parviennent à un certain niveau de coordination ou d'alliance face aux autorités gouvernementales dans de nombreuses régions, comme la coordination entre Daech et al-Qaïda en Afrique de l'Ouest. Il est également probable que le rythme de la violence et du terrorisme augmente dans la région de l'Afrique de l'Ouest, surtout après la sortie internationale et régionale, et à la lumière de la fragilité de la sécurité frontalière dans la région. D'ailleurs, les groupes terroristes pourraient substituer les attaques armées subites par la méthode de l'occupation et du contrôle de certaines zones.

- Il est fort probable que le mouvement des Shebab poursuivent ses opérations en Somalie et au Kenya, et essaye de se repositionner dans le Sud de la Somalie.



LA CIMCT FÉLICITE LES ÉTATS MEMBRES À L'OCCASION DE LEURS FÊTES NATIONALES

La Coalition Islamique Militaire pour Combattre le Terrorisme (CIMCT) a félicité la République du Sénégal à l'occasion du 64^{ème} anniversaire de son indépendance, qui est intervenu le 4 avril 2024.

La CIMCT a également félicité la République populaire du Sierra Leone, à l'occasion du 63^{ème} anniversaire de son indépendance, et la République du Togo à l'occasion du 64^{ème} anniversaire de son indépendance, l'un et l'autre se sont intervenus le 26 avril 2024. La Coalition a souhaité davantage de sécurité et d'épanouissement à ces États et à leurs peuples respectifs.

Il est d'usage que les différents États et peuples célèbrent leurs fêtes nationales, compte tenu de l'importance de cette habitude dans l'affermissement de l'esprit national et de leur appartenance à leurs patries.